



CLASSIQUES
GARNIER

ARTIGAS-MENANT (Geneviève), « Conclusion », *La Lettre clandestine*, n° 8, 1999, *Anonymat et clandestinité aux XVIIe et XVIIIe siècles*

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-17287-1.p.0139](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-17287-1.p.0139)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2000. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

CONCLUSION

ANONYMAT ET CIRCULATION MANUSCRITE

A la lecture des articles qui précèdent, deux évidences s'imposent encore plus nettement qu'à l'issue de la journée du 11 juin 1999 dont ils constituent les Actes : la convergence des questions qu'ils traitent et l'absence quasi totale des manuscrits philosophiques clandestins. Avant de proposer diverses interprétations de ce paradoxe, il faut commencer par relever les évidences. Il n'y a bien entendu rien d'étonnant, pour les orateurs et les organisateurs de la journée, à constater l'unité profonde d'un volume dont le thème est l'exact point de rencontre de l'histoire des idées et de l'histoire du livre. A partir de cas aussi différents que ceux de Bayle, Voltaire, La Beaumelle ou les articles non signés de l'*Encyclopédie*, chaque communication suggère la nécessité du sujet proposé. S'interroger sur « Anonymat et clandestinité aux XVII^e et XVIII^e siècles » c'est entreprendre une analyse méthodique des différents rapports possibles entre les deux termes, et leurs différents sens possibles, sans céder à une tentation anachronique d'assimilation. Ainsi Gianluca Mori, en rappelant qu'« à la fin du XVII^e siècle, un auteur doit se justifier vis-à-vis du public non pas parce qu'il fait paraître un ouvrage anonyme, mais parce qu'il veut « mettre son nom au frontispice de son livre » souligne que le lecteur du XX^e siècle, pour qui cette convention est « paradoxale », a vite tendance à oublier que l'anonymat « même théorique » est « le cas général pour la période qui nous intéresse », comme le lui rappelle François Moureau. Ces mises en garde nécessaires servent de fond de tableau unifié à des enquêtes très diversifiées sur les stratégies des auteurs, des éditeurs, des imprimeurs et des libraires. Il n'est pas toujours facile de démêler l'intention cachée, à l'égard du pouvoir et du lecteur, derrière l'anonymat, simple ou « en chaîne », le pseudonyme, la citation, la contrefaçon, la fausse adresse. La prudence et la publicité ne s'excluant pas, défi, dérision, tactique pamphlétaire, coquetterie, appât du gain, toutes les combinaisons sont possibles. La variété complémentaire des

interventions met en valeur l'importance des questions posées et permet d'affirmer que le sujet ne sera pas épuisé de si tôt. Dans ces conditions, il est intéressant de s'interroger sur la place du manuscrit philosophique clandestin tout au long de la journée.

Faut-il parler de son absence, alors elle ne serait qu'apparente, ou plutôt de sa présence, alors elle ne serait qu'implicite? Certes les allusions à Fréret, Dumarsais, Boulainvilliers, aux attributions fantaisistes, à la technique du « couper-coller », à l'exploitation de l'autorité dans tous les sens possibles, à la justification d'arguments divergents, aux expédients que sont, entre autres, la traduction supposée, la réfutation et l'auto-réfutation, étaient autant d'incitations à évoquer les manuscrits philosophiques clandestins où ces techniques sont érigées en système. Mais l'absence de communication précisément centrée sur un ou plusieurs manuscrits, même si elle est due en partie au hasard, appelle quelques réflexions. Il semble difficile de croire que tout a déjà été dit sur les rapports entre l'anonymat et le manuscrit, ou entre la clandestinité et le manuscrit, ou encore sur les rapports entre anonymat et clandestinité dans le cas particulier de la diffusion manuscrite. Je crois qu'on peut au contraire affirmer que les questions sont encore plus nombreuses que les réponses sur ces épineux sujets. Comme on a pu le voir au cours de la table ronde de mai 1998, publiée dans *La Lettre clandestine n°7*, sur les « Limites du *corpus* des manuscrits philosophiques clandestins » on est loin du consensus sur ces matières essentielles. Il faut donc chercher ailleurs les raisons de ce silence. La différence matérielle entre l'imprimé et le manuscrit y est-elle pour quelque chose ? Il est possible en effet que par référence implicite au manuscrit d'auteur, le savant moderne assimile spontanément l'anonymat et la forme manuscrite, c'est-à-dire en apparence inachevée. Inversement il penserait aux oeuvres imprimées sans se soucier constamment de savoir si le nom de l'auteur confirmé par les catalogues et l'histoire littéraire apparaissait sur la première édition ou non, d'où l'importance plus grande qu'il accorde à l'enquête sur les motivations de Bayle, Voltaire ou La Beaumelle dans leurs différents choix. Si l'on ne rejette pas cette explication, il faut en outre rappeler que la situation du lecteur du XVIII^e siècle était radicalement différente. Lorsqu'il achetait l'*Examen de la religion*, l'*Opinion des Anciens sur la nature de l'âme* ou un recueil de textes de la même inspiration, il achetait un produit commercialisé et fini aussi anonyme, mais pas plus, que la plupart des imprimés qu'il lisait. La différence d'anonymat entre les uns et les autres,

strictement semblable du point de vue matériel de la page de titre, résidait alors dans le plus ou moins grand degré de secret dans lequel le nom de l'auteur était gardé. Il reste difficile de savoir quelle est la part du mystère dans l'intérêt ou le plaisir qu'on prenait à la lecture du texte manuscrit et donc d'établir une relation entre l'anonymat et la diffusion clandestine.

Parmi les fleurons des manuscrits philosophiques désignés à l'attention des chercheurs par Gustave Lanson et étudiés comme caractéristiques de la diffusion clandestine par Ira O. Wade figurent les œuvres du curé Cuppé et du curé Meslier. Si l'on y ajoute *Parité de la vie et de la mort*, par Gaultier médecin, négligé par Lanson mais présenté par Wade, on a trois beaux exemples de manuscrits qui ne sont pas anonymes, même si dans certains exemplaires le nom de l'auteur est absent ou réduit aux initiales, et dont la diffusion est attestée. Or non seulement l'immense majorité de nos manuscrits circulait anonymement à l'époque où ces trois-là affichaient leur auteur mais elle est encore anonyme malgré les attributions qui ont été faites depuis lors. Ce contraste ne peut manquer de stimuler notre intérêt pour la relation entre la clandestinité et l'anonymat. Les trois cas sont différents, certes, mais ils présentent des similitudes qui justifient leur rapprochement. Dès 1716, Pierre Cuppé était identifié par les autorités ecclésiastiques comme l'auteur du *Ciel ouvert à tous les hommes* et signait la première de ses deux rétractations. Cela n'a pas empêché, on le sait, l'importante diffusion que l'on peut imaginer d'après le nombre de copies qui nous sont connues. En 1729, trois exemplaires du *Mémoire des pensées et sentiments de Jean Meslier* survivaient à leur auteur. Leur diffusion posthume, sous forme abrégée et intégrale, ne fait pas de doute. Quant à la *Réponse* du médecin Abraham Gaultier, mort en 1720, Olivier Bloch a bien montré qu'aussi surprenant que cela puisse paraître, elle a été publiée en 1714, (ou, si l'on veut en douter, au plus tard en 1720) avec tous les attributs d'« une édition comme il faut ». Les deux manuscrits qu'on en connaît, nettement plus tardifs, suffisent à prouver la circulation du texte, clandestin mais non anonyme, avant son édition anonyme. On ne peut s'empêcher de remarquer une similitude entre ces trois manuscrits non anonymes dont l'origine remonte indubitablement au premier tiers du siècle, même si leur circulation est beaucoup plus difficile à dater que ne l'ont supposé Lanson et Wade. Non seulement ils portent un nom, mais ils sont parés d'une fonction. C'est sous l'autorité d'un curé qu'a circulé clandestinement une hérésie. C'est sous l'autorité d'un curé et d'un médecin qu'ont circulé clandestinement les deux traités

matérialistes. Il est difficile d'imaginer un hasard. Dans les trois cas, la dignité sociale et intellectuelle de la fonction contribue à justifier la présence du nom. Sans le nom, la fonction ne saurait garantir l'authenticité de l'origine. Or la fonction est nécessaire pour prouver le sérieux des démonstrations. Les éditeurs de la version clandestine abrégée des *Difficultés sur la religion* l'ont bien compris. Malheureusement pour eux Robert Challe était si secret qu'il avait pris toutes ses précautions pour ne pas être démasqué de si tôt. À défaut du nom, ils fournissent une fonction, vraisemblable d'après le contenu, mais surtout doublement recommandable, par le franc courage du « militaire » et la mûre réflexion du « philosophe ». En raison du mystère que représente l'édition de la *Réponse à un théologien* il n'est pas facile de dire si le médecin Gaultier était personnellement actif dans cette promotion des compétences liées à l'état. Dans le cas de Cuppé, on peut penser, d'après Paolo Cristofolini, que non seulement il n'était pas artisan mais victime de cette promotion. En ce qui concerne Jean Meslier, il n'y a au contraire aucun doute. Dans la plus grande clandestinité il a soigneusement préparé la publicité que son nom et sa fonction apporteraient à son témoignage. En empêchant, avec force détails, l'anonymat de son *Mémoire*, il en revendique la responsabilité posthume, il en organise la survie, il en prévoit la divulgation, il en prépare l'influence. En somme, parmi la masse des manuscrits philosophiques clandestins sans visage ou masqués, trois spectaculaires exceptions mettent en évidence la complexité de la relation entre anonymat et clandestinité. Elles attirent l'attention sur une sorte de détournement de la stratégie de l'anonymat, et de ses corollaires les plus fréquents, le pseudonyme, l'attribution fantaisiste. Elles permettent d'analyser une stratégie inverse, une stratégie de la vérité, habile combinaison de la clandestinité et de la publicité.

Geneviève Artigas-Menant